

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers :

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Votants : 30

Date de convocation :

17 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0501 : CONVENTION D'EXPLOITATION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CABINE PHOTO

Madame Elodie Péan-Norguet, adjointe au maire déléguée à la communication informe les membres du conseil municipal que la Collectivité a été démarchée par la Société ME GROUP France pour la mise en service d'une cabine photo universelle.

Afin de faciliter les démarches de demandes de passeports et cartes d'identité pour les administrés, la collectivité souhaite mettre à disposition ce matériel dans le hall de la mairie déléguée de Contres. Les usagers pourront réaliser leurs photos sur place, palliant ainsi aux problématiques rencontrées parfois de non-conformité des photos.

Cette installation n'occasionne aucun frais pour la collectivité. Les recettes prélevées par la société seront reversées à la collectivité sous forme de redevance à hauteur de 15 %.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autorisation le Maire à signer cette convention

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 28 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Estelle TRONSON) :

- autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec la Société ME GROUPE France

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

Publié ou notifié, le **28 MAI 2024**
Reçu en Préfecture, le **28 MAI 2024**
Je certifie le caractère exécutoire de ce document
L'ordonnateur,



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Votants : 30

Date de convocation :
17 mai 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0502 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DRESSE PAR M. DEVOS Pierre-Loup, Trésorier - BUDGET ANNEXE : EAU DSP

Après s'être fait présenter le budget primitif 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant que toutes les opérations sont régulières et bien justifiées.

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approuvé par 26 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Estelle TRONSON, Magalie LEONARD, Michel QUENIOUX)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers :

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Votants : 30

Date de convocation :

17 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORGUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORGUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0503 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DRESSE PAR M. DEVOS Pierre-Loup, Trésorier - BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT DSP

Après s'être fait présenter le budget primitif 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant que toutes les opérations sont régulières et bien justifiées.

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approuvé par 26 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Estelle TRONSON, Magalie LEONARD, Michel QUENIOUX)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

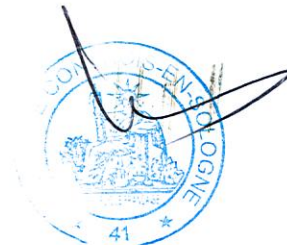
Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

29 MAI 2024
29 MAI 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers :

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Votants : 30

Date de convocation :

17 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0504 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DRESSE PAR M. DEVOS Pierre-Loup, Trésorier - BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT REGIE

Après s'être fait présenter le budget primitif 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant que toutes les opérations sont régulières et bien justifiées.

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approuvé par 26 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Estelle TRONSON, Magalie LEONARD, Michel QUENIOUX)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

29 MAI 2024

29 MAI 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers :

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

Date de convocation :

17 mai 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0505 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DRESSE PAR M. DEVOS Pierre-Loup, Trésorier - BUDGET ANNEXE : COMMERCES

Après s'être fait présenter le budget primitif 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant que toutes les opérations sont régulières et bien justifiées.

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approuvé par 26 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Estelle TRONSON, Magalie LEONARD, Michel QUENIOUX)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document
L'ordonnateur,

29 MAI 2024

29 MAI 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Votants : 30

Date de convocation :
17 mai 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0506 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DRESSE PAR M. DEVOS Pierre-Loup, Trésorier - BUDGET ANNEXE : RESEAU DE CHALEUR

Après s'être fait présenter le budget primitif 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant que toutes les opérations sont régulières et bien justifiées.

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approuvé par 26 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Estelle TRONSON, Magalie LEONARD, Michel QUENIOUX)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

29 MAI 2024
29 MAI 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Votants : 30

Date de convocation :
17 mai 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0507 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DRESSE PAR M. DEVOS Pierre-Loup, Trésorier - BUDGET PRINCIPAL : COMMUNE

Après s'être fait présenter le budget primitif 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant que toutes les opérations sont régulières et bien justifiées.

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approuvé par 26 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Estelle TRONSON, Magalie LEONARD, Michel QUENIOUX)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

29 MAI 2024

29 MAI 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 20
- Votants : 29

Date de convocation :
17 mai 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0508 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL : COMMUNE

Le Conseil Municipal a approuvé par 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Estelle TRONSON, Magalie LEONARD, Michel QUENIOUX), le compte administratif qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	7 768 661,79 €
Recettes	8 459 676,60 €
Excédent	691 014,81 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	3 583 661,35 €
Recettes	3 151 824,66 €
Déficit	431 836,69 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 259 178,12 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

29 MAI 2024
29 MAI 2024

Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Votants : 30

Date de convocation :
17 mai 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0509 – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION – EXERCICE 2024 BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LELARGE Antoine,

- Après avoir entendu le compte administratif 2023
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif présente :

➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de	1 122 618,23 €
➤ Un excédent cumulé d'investissement de	1 375 867,57 €
➤ Un déficit sur reste à réaliser de	278 729,32 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- Compte 1068 – Autres réserves 250 000,00 €
- Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté 872 618,23 €

Approuvé par 26 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Estelle TRONSON, Magalie LEONARD, Michel QUENIOUX)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

29 MAI 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

29 MAI 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Votants : 30

Date de convocation :
17 mai 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0510 – APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 – BUDGET PRINCIPAL : « COMMUNE »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'approuver par 26 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Estelle TRONSON, Magalie LEONARD, Michel QUENIOUX), le budget supplémentaire 2024 dont les montants s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	488 300,00 €
Recettes	1 123 468,89 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	- 223 643,52 €
Recettes	134 004,97 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

29 MAI 2024
29 MAI 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 20
- Votants : 29

Date de convocation :
17 mai 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0511 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE : EAU DSP

Le Conseil Municipal a approuvé par 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Estelle TRONSON, Magalie LEONARD, Michel QUENIOUX), le compte administratif qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	163 004,76 €
Recettes	183 063,04 €
Excédent	20 058,28 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	51 197,82 €
Recettes	274 286,45 €
Excédent	223 088,63 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 243 146,91 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

Publié ou notifié, le 29 MAI 2024
Reçu en Préfecture, le 29 MAI 2024
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Votants : 30

Date de convocation :
17 mai 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0512 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION – EXERCICE 2024 BUDGET ANNEXE « EAU DSP »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LELARGE Antoine,

- Après avoir entendu le compte administratif 2023
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif présente :

➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de	20 058,28 €
➤ Un excédent cumulé d'investissement de	782 921,26 €
➤ Un excédent sur reste à réaliser de	185 181,20 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

Compte 1068 – Autres réserves	0,00 €
- Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté	20 058,28 €

Approuvé par 26 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Estelle TRONSON, Magalie LEONARD, Michel QUENIOUX)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

29 MAI 2024
29 MAI 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Votants : 30

Date de convocation :
17 mai 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0513 – APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 – BUDGET ANNEXE « EAU DSP »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'approuver par 26 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Estelle TRONSON, Magalie LEONARD, Michel QUENIOUX), le budget supplémentaire 2024 dont les montants s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	20 058,28 €
Recettes	20 058,28 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	- 14 941,72 €
Recettes	58 952,22 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

29 MAI 2024
29 MAI 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 20
- Votants : 29

Date de convocation :
17 mai 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POULLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0514 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT DSP

Le Conseil Municipal a approuvé par 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Estelle TRONSON, Magalie LEONARD, Michel QUENIOUX), le compte administratif qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	311 892,15 €
Recettes	421 069,44 €
Excédent	109 177,29 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	308 095,41 €
Recettes	270 422,42 €
Déficit	37 672,99 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 71 504,30 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

29 MAI 2024

29 MAI 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Votants : 30

Date de convocation :

17 mai 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0515 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION – EXERCICE 2024 BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT DSP »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LELARGE Antoine,

- Après avoir entendu le compte administratif 2023
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif présente :

➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de	232 712,35 €
➤ Un excédent cumulé d'investissement de	40 447,06 €
➤ Un déficit sur reste à réaliser de	26 384,00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- Compte 1068 – Autres réserves	100 000,00 €
- Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté	132 712,35 €

Approuvé par 26 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Estelle TRONSON, Magalie LEONARD, Michel QUENIOUX)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document
L'ordonnateur,

29 MAI 2024

29 MAI 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Votants : 30

Date de convocation :
17 mai 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0516 – APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 – BUDGET ANNEXE : « ASSAINISSEMENT DSP »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'approuver par 26 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Estelle TRONSON, Magalie LEONARD, Michel QUENIOUX), le budget supplémentaire 2024 dont les montants s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	88 302,97 €
Recettes	188 302,97 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	150 366,03 €
Recettes	176 750,03 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

29 MAI 2024
29 MAI 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 20
- Votants : 29

Date de convocation :
17 mai 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0517 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT REGIE

Le Conseil Municipal a approuvé par 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Estelle TRONSON, Magalie LEONARD, Michel QUENIOUX), le compte administratif qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	323 653,60 €
Recettes	310 597,69 €
Déficit	13 055,91 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	178 121,04 €
Recettes	156 763,31 €
Déficit	21 357,73 €

RESULTAT DE L'EXERCICE -34 413,64 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

Publié ou notifié, le 29 MAI 2024
Reçu en Préfecture, le 29 MAI 2024
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Votants : 30

Date de convocation :
17 mai 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0518 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION – EXERCICE 2024 BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT REGIE »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LELARGE Antoine,

- Après avoir entendu le compte administratif 2023
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif présente :

- Un déficit cumulé de fonctionnement de 132 537,82 €
- Un déficit cumulé d'investissement de 189 690,83 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- Compte 1068 – Autres réserves 0,00 €
- Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté 132 537,82 €

Approuvé par 26 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Estelle TRONSON, Magalie LEONARD, Michel QUENIOUX)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document
L'ordonnateur,

29 MAI 2024

29 MAI 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Votants : 30

Date de convocation :
17 mai 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0519 – APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 – BUDGET ANNEXE : « ASSAINISSEMENT RÉGIE »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'approuver par 26 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Estelle TRONSON, Magalie LEONARD, Michel QUENIOUX), le budget supplémentaire 2024 dont les montants s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	77 600,00 €
Recettes	132 537,82 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	45 000,00 €
Recettes	194 690,83 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

29 MAI 2024

29 MAI 2024

Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 20
- Votants : 29

Date de convocation :
17 mai 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0520 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE : COMMERCE

Le Conseil Municipal a approuvé par 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Estelle TRONSON, Magalie LEONARD, Michel QUENIOUX), le compte administratif qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	291 260,30 €
Recettes	275 840,31 €
Déficit	15 419,99 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	109 192,47 €
Recettes	245 914,35 €
Excédent	136 721,88 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 121 301,89 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

29 MAI 2024

29 MAI 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Votants : 30

Date de convocation :

17 mai 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0521 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION – EXERCICE 2024 BUDGET ANNEXE « COMMERCES »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LELARGE Antoine,

- Après avoir entendu le compte administratif 2023
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif présente :

- Un déficit cumulé de fonctionnement de 15 419,99 €
- Un déficit cumulé d'investissement de 116 456,49 €

Approuvé par 26 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Estelle TRONSON, Magalie LEONARD, Michel QUENIOUX)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

29 MAI 2024
29 MAI 2024

Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Votants : 30

Date de convocation :

17 mai 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0522 – APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 – BUDGET ANNEXE : « COMMERCES »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'approuver par 26 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Estelle TRONSON, Magalie LEONARD, Michel QUENIOUX), le budget supplémentaire 2024 dont les montants s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	18 699,69 €
Recettes	18 699,69 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	164 000,00 €
Recettes	164 000,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

29 MAI 2024

29 MAI 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 20
- Votants : 29

Date de convocation :
17 mai 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0523 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE : RESEAU DE CHALEUR

Le Conseil Municipal a approuvé par 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Estelle TRONSON, Magalie LEONARD, Michel QUENIOUX), le compte administratif qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	37 459,95 €
Recettes	52 870,06 €
Excédent	15 410,11 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	33 112,09 €
Recettes	44 702,40 €
Excédent	11 590,31 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 27 000,42 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

29 MAI 2024
29 MAI 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Votants : 30

Date de convocation :

17 mai 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0524 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION – EXERCICE 2024 BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LELARGE Antoine,

- Après avoir entendu le compte administratif 2023
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 54 201,51 €
- Un excédent cumulé d'investissement de 16 509,79 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- Compte 1068 – Autres réserves 20 000,00 €
- Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté 34 201,51 €

Approuvé par 26 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Estelle TRONSON, Magalie LEONARD, Michel QUENIOUX)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

À Contres, le 24 mai 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

29 MAI 2024
29 MAI 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Votants : 30

Date de convocation :
17 mai 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0525 – APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 – BUDGET ANNEXE : « RÉSEAU DE CHALEUR »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'approuver par 26 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Estelle TRONSON, Magalie LEONARD, Michel QUENIOUX), le budget supplémentaire 2024 dont les montants s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	21 000,00 €
Recettes	34 201,51 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	20 000,00 €
Recettes	36 509,79 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

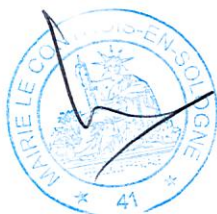
Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document
L'ordonnateur,

29 MAI 2024

29 MAI 2024

Le Maire,
Antoine LELARGE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers :

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Votants : 30

Date de convocation :

17 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0526 : DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIR ET CHER – MOBILIER MEDIATHEQUE ROBERT GERSY – CONTRES

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au Maire délégué aux finances rappelle aux membres du Conseil Municipal que la médiathèque Robert Gersy à Contres ouverte depuis 2005, compte près de 470 inscrits et réalise une moyenne annuelle de 12 000 prêts. Un projet d'aménagement a été élaboré par le personnel de la médiathèque.

Le projet présenté par la médiathèque de Contres consistera à proposer une amélioration du lieu d'accueil du public, et plus particulièrement un réaménagement de la mise en espace des collections. Il aura pour but de proposer une médiathèque plus moderne, plus chaleureuse et adaptée aux besoins des usagers

Le coût prévisionnel de l'aménagement des espaces de la médiathèque est évalué à 130 000,00 € HT

Le plan de financement est le suivant :

Fonds propres			41 500,00 €	32%
Etat - DGD			58 500,00 €	45%
Etat - DSIL			- €	0%
Département			30 000,00 €	23%
Région			- €	0%
FEDER			- €	0%
LEADER			- €	0%
Autre				0%
TOTAL PREVISIONNEL			130 000,00 €	100%

Monsieur Eric MARTELLIERE propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental du Loir et Cher à hauteur de 30% pour un montant prévisionnel du projet de 130 000€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De demander subvention auprès du Conseil Départemental du Loir et Cher à hauteur de 30% pour le projet d'aménagement de la médiathèque Robert Gersy de Contres pour un montant de 130 000€

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

28 MAI 2024

28 MAI 2024

**Le Maire,
Antoine LELARGE**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers :

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

Date de convocation :

17 mai 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0527 : FIXATION DES TARIFS DE REPAS DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS SCOLAIRES

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au maire délégué aux finances informe les membres du conseil que la collectivité accueille des élèves aux restaurants scolaires dans le cadre des activités scolaires.

Il convient donc de déterminer le prix des repas servis lors de ces accueils.

Il est proposé les tarifs suivants :

- Dîner : 3.60 euros
- Petit déjeuner : 3.60 euros
- Déjeuner : 3.60 euros

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de :

- De fixer le prix des repas ainsi :
 - Dîner : 3.60 euros
 - Petit déjeuner : 3.60 euros
 - Déjeuner : 3.60 euros
- De facturer les heures supplémentaires effectuées par les agents communaux pour les repas dans le cadre des activités scolaires.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

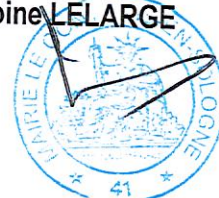
Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document
L'ordonnateur,

28 MAI 2024

28 MAI 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE





Le Controis
en Sologne
Contres - Feings
Fougères-sur-Bièvre
Ouchamps - Thenay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers :

- En exercice : 33
- Présents : 22
- Votants : 31

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

Date de convocation :

17 mai 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0528 : MARCHÉ PUBLIC D'ENTRETIEN DE VOIRIE

Monsieur Dany MOREAU, adjoint au Maire délégué à la voirie rappelle qu'un marché public à procédure adaptée, dont il revient sur l'intégralité de la procédure, a été lancé le 03 avril 2024 sur l'entretien de voirie de l'ensemble du territoire. Il est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande. L'objectif est de mutualiser les coûts afin de les minimiser, sans oublier le gain de temps dans la gestion d'un marché global.

Précisément, la consultation a pour objet les travaux de toute nature (terrassements généraux, couches de fondation et de base de chaussée, trottoirs, cheminements piétonniers, fossés, assainissement pluvial, etc.), les travaux de renforcements et de revêtements de chaussée (rabotage de chaussée, couche de base et de revêtement de chaussée en béton bitumineux à exécuter pour l'entretien, la remis en état ou le réaménagement des infrastructures des voiries communales de Le Controis-en-Sologne, à savoir les communes déléguées de Contres, Feings, Fougères-sur-Bièvre, Ouchamps et Thenay.

Estimations prévisionnelles des travaux :

- Chemin des maisons rouges - CONTRES
- Carrefour route de Launay / rue des Carrières / rue des Aulnes CONTRES
- Route de Seur - OUCHAMPS
- Chemin de la touche (poterie) et chemin des bruyères - THENAY

Quatre candidats se sont positionnés, sachant qu'une de ces candidatures a été déclarée irrecevable (une lettre d'excuse a été présentée dû à un manque de temps).

Le montant maximal du marché pour la période initiale d'un an est de 2 000 000 € HT, reconductible une fois. Il convient maintenant au Conseil municipal d'autoriser la signature dudit marché au vu du rapport d'analyse et clarification des offres avec les trois candidats restants.

Après exposition au Conseil municipal du rapport d'analyse par Monsieur le Maire, comprenant les éléments chiffrés,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer le marché relatif aux travaux d'entretien, de réparation et d'aménagements des voiries communales, référencé MP.041.059.24.C0002 à l'entreprise SAS COLAS FRANCE – ZA des Gailletrous 41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR – SIRET 329 338 883 002 29;
- Autorise Monsieur Le Maire et l'Adjoint délégué aux finances à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

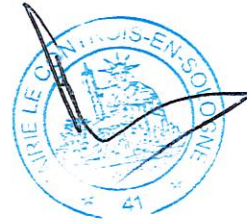
Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

28 MAI 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

28 MAI 2024

Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 22
- Votants : 30

Date de convocation :
17 mai 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0529 : VENTE DU BIEN SIS 24 AVENUE DES PLATANES A CONTRES

Monsieur Michel CHASSET, adjoint au Maire délégué à l'urbanisme et aux bâtiments informe les membres du conseil municipal que Monsieur Arthur GRANDGERARD a un projet immobilier de création de 29 logements par la réhabilitation des anciens abattoirs de Contres situés 20 avenue des Platanes. Conformément à l'article 11 des dispositions générales du plan local d'urbanisme de l'ex-Val de Cher Controis, deux places de stationnement par logement sont nécessaires. Ledit projet ne permet pas leur création in situ. Afin de soutenir la réalisation de ce projet, il conviendrait de vendre les parcelles communales attenantes au prix de 25 000 € hors frais d'acquisition pour leur réalisation. Elles sont cadastrées préfixe 000 section CL numéros 114 à 119, situées 22, 24 avenue des Platanes et impasse des Roseaux, pour une superficie totale de 3 349 mètres carrés.

Considérant l'intérêt pour la Commune de vendre ledit bien afin de répondre au besoin en logements ;
Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale référencé 2024-41059-22935, en date du 3 avril 2024 ;

Madame Elodie PEAN-NORQUET ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, par 26 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Magalie LEONARD, Michel QUENIOUX, Estelle TRONSON, Hervé BARON) :

- De vendre les parcelles préfixe 000 section CL numéros 114, 115, 116, 117 et 118 situées 22, 24 avenue des Platanes et impasse des Roseaux, pour une superficie totale de 3 349 mètres carrés au prix de 25 000,00 € hors frais d'acquisition ;
- D'autoriser Monsieur le Maire et le Maire-adjoint délégué à l'urbanisme à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

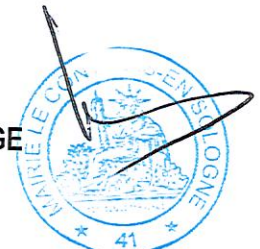
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document
L'ordonnateur,



Le Maire,
Antoine LELARGE





Le Controis
en Sologne
CARTONNAGE - TAXIS
CAMPES - MAIRIE - 21000
CONTRES - FRANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers :

- En exercice : 33
- Présents : 23
- Votants : 30

Date de convocation :

17 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0530 : VENTE DU BIEN SIS 7 PLACE DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE A OUCHAMPS

Monsieur Michel CHASSET, adjoint au Maire délégué à l'urbanisme et aux bâtiments informe les membres du conseil municipal que le locataire de ce bien, Monsieur Vlad FLOREA, chirurgien-dentiste, serait intéressé par l'acquisition du cabinet dentaire et du logement à l'étage au prix de 100 000 € hors frais d'acquisition. L'unité foncière est composée de la parcelle préfixe 170 section AA numéro 92, située 7 place de l'église St Pierre, pour une superficie totale de 101 mètres carrés. Dans le cadre de la politique de développement du commerce et des services en centre-bourg, il est proposé de lui vendre ledit bien.

Considérant l'intérêt pour la Commune de vendre ledit bien dans le cadre de sa politique de développement des centres-bourgs ;

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale référencé 2024-41059-22703, en date du 2 avril 2024 ;

Madame Elodie PEAN-NORQUET ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré par 26 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Patrice RUDAULT, Séverine AUDIANE, Isabelle MORIN, Quentin LEGOUY) :

- De vendre la parcelle préfixe 170 section AA numéro 92, située 7 place de l'église St Pierre, pour une superficie totale de 101 mètres carrés au prix de 100 000,00 € hors frais d'acquisition ;
- D'autoriser Monsieur le Maire et le Maire-adjoint délégué à l'urbanisme à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

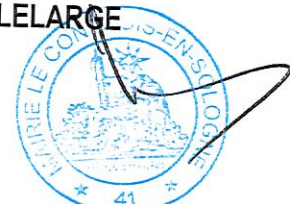
Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

28 MAI 2024
28 MAI 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 23
- Votants : 30

Date de convocation :
17 mai 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0531 : VENTE D'UNE PARCELLE SISE LE BOURG A FEINGS

Monsieur Michel CHASSET, adjoint au Maire délégué à l'urbanisme et aux bâtiments informe les membres du conseil municipal que le fond de la parcelle communale préfixe 082 section F numéro 579, située 2 rue de la Bièvre sur la commune déléguée de Feings, est difficile d'accès et à entretenir. Une opportunité fait que les propriétaires de la parcelle qui la jouxte, (082 F 734), Monsieur et Madame PEGUET, seraient prêts à l'acquérir pour partie, parcelle préfixe 082 section F numéro 846, d'une superficie totale de 58 mètres carrés au prix de 380 € hors frais d'acquisition. Il est proposé de vendre ladite parcelle conformément au plan de division joint.

Considérant l'intérêt pour la Commune de vendre ledit bien ;
Vu l'avis des domaines sur la valeur vénale référencé 2024-41059-25543, en date du 10 avril 2024 ;

Madame Elodie PEAN-NORQUET ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, par 26 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Magalie LEONARD, Hervé BARON, Michel QUENIOUX, Estelle TRONSON), décide :

- De vendre la parcelle préfixe 082 section F numéro 846, d'une superficie totale de 58 mètres carrés au prix de 380 € hors frais d'acquisition ;
- D'autoriser Monsieur le Maire et le Maire-adjoint délégué à l'urbanisme à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document
L'ordonnateur,

28 MAI 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE





Le Controis
en Sologne
COMMUNE DE CONTRES
41000

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 23
- Votants : 30

Date de convocation :
17 mai 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0532 : VENTE DU BIEN SIS 21 RUE DE L'EGLISE SAINT-ELOI A FOUGERES-SUR-BIEVRE

Monsieur Michel CHASSET, adjoint au Maire délégué à l'urbanisme et aux bâtiments informe les membres du conseil municipal que l'exploitant de la boulangerie pâtisserie Chevolleau serait prêt à acquérir ledit commerce, où il est actuellement locataire, au prix de 147 000 € hors frais d'acquisition. Le bien est caractérisé par la parcelle préfixe 092 section C numéro 713 pour partie, lot a, située 2 place de l'église St Eloi sur la commune déléguée de Fougères-sur-Bièvre, pour une superficie totale de 680 mètres carrés.

Ladite parcelle est composée de la manière suivante :

- une partie habitation : de 1968 (partie arrière), sur 2 niveaux, d'une surface utile habitable de 118 m², composée d'une cuisine, séjour, salle d'eau et 3 chambres ;
- une partie professionnelle composée d'un local en nature de magasin de 120 m² de surface utile ;
- une dépendance.

Considérant l'intérêt pour la Commune de vendre ledit bien dans le cadre du développement du commerce en centre-bourg ;

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale référencé 2024-41059-23086, en date du 4 avril 2024 ;

Madame Elodie PEAN-NORQUET ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

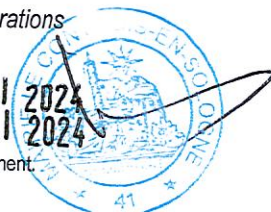
- De vendre la parcelle ci-dessus au prix de 147 000,00 € hors frais d'acquisition ;
- D'autoriser Monsieur le Maire et le Maire-adjoint délégué à l'urbanisme à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

28 MAI 2024
28 MAI 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 23
- Votants : 29

Date de convocation :
17 mai 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

Absents : CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0533 : ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (LOI APER)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Loi APER (Accélération de la Production des Energies Renouvelables) n°2023-175, promulguée le 10 mars 2023, invite au recensement par les communes de zones d'accélération pouvant accueillir prioritairement des installations de productions d'énergies renouvelables. Les zones d'accélération d'énergies renouvelables (ZAENR) se présentent comme un instrument de planification qui a vocation à orienter la localiser des projets d'énergies renouvelables (ENR) pour en faciliter la mise en œuvre.

Ces zones, établies pour 5 ans, ne doivent pas se limiter au domaine public et doivent être définies en priorité pour les sources et les énergies renouvelables présentant des potentiels prépondérants sur le territoire. Les ZAENR peuvent être établies à des niveaux de résolution différenciés selon les potentiels de développement territorialisés et les enjeux de préservation/protection de l'espace en présence. Par exemple, la méthanisation peut être déterminée à une échelle de la parcelle, après identification de zones propices à l'implantation, tandis que pour le photovoltaïque en toiture, la ZAENR identifiée pourrait couvrir tout le territoire communal en incluant des secteurs d'exemption.

A noter que :

- Les ZAENR ne permettent pas de déroger au droit des sols,
- le fait d'être dans une telle zone ne garantit pas l'autorisation du projet,
- Les prescriptions techniques urbanistiques encadrant les projets ENR restent toujours valables,
- Ce zonage n'oblige pas l'implantation des équipements,
- Ce zonage n'empêchera pas les projets « hors zones » de s'implanter, néanmoins ceux-ci devront être soumis à un comité de projet obligatoire,
- Les cartes des zones d'accélération seront intégrées au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et pas dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitant (PLUi-H), qui doit lui-même être compatible avec le PCAET.

Une commission ad hoc à la définition des ZAENR a été créée et a abouti au dossier joint. Celui-ci a été

mis en concertation publique du vendredi 12 avril 2024 au lundi 13 mai 2024. Celle-ci n'a abouti à aucune observation.

Considérant la concertation publique du vendredi 12 avril 2024 au lundi 13 mai 2024 selon les modalités précisées dans le dossier joint ;
Vu l'absence d'observation dans le cadre de ladite concertation ;

Messieurs Christophe BESNÉ et Hervé BARON ne prennent pas part au vote.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables comme suit :
 - o Pour le solaire photovoltaïque au sol : cartographies présentées par les annexes 1 et 2 du dossier de concertation ;
 - o Pour le solaire photovoltaïque sur bâtiment : sur l'ensemble de la Commune ;
 - o Pour l'éolien : aucune zone dédiée à cette énergie renouvelable n'a été définie ;
 - o Pour la méthanisation : en zone industrielle telle que définie par la cartographie présentée en annexe 3 ;
 - o Pour la biomasse : sur l'ensemble du territoire de la Commune sous réserve que la voirie supporte les véhicules lourds ;
 - o Pour la géothermie : sur l'ensemble du territoire communal.
- De charger le Maire ou son représentant de transmettre les zones identifiées aux différentes institutions concernées.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 mai 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

28 MAI 2024
28 MAI 2024

Le Maire,
Antoine LELARGE

